



CSD-16 on [Agriculture, Rural development, Land, Drought, Desertification, and Africa](#).

New-York, May 05-16, 2008

Subject: **Déclaration de la Suisse sur les petits Etats insulaires en développement**
Date 12.05.08
Responsible Person: Hanspeter Wyss

1. C'est dans le cadre du processus de préparation de la Conférence de Rio, en 1991 déjà, que la Suisse a pleinement reconnu la spécificité de la situation des petits états insulaires en développement. En particulier: leur grande vulnérabilité face au réchauffement climatique, la fragilité de leurs écosystèmes terrestres et marins, leur forte exposition aux catastrophes naturelles, des particularités qu'ils partagent avec toutes les régions côtières de la planète. De plus le volume très limité de leurs économies domestique et leur isolement géographique accroît encore cette vulnérabilité.
2. Les petits Etats insulaires en développement sont partie intégrale de notre patrimoine humain, culturel et environnemental commun, et méritent à ce titre la pleine attention de la communauté internationale. Cette dernière se doit donc de les soutenir dans leur efforts pour mettre en œuvre des modèles de développement durable adaptés à leurs conditions spécifiques.
3. Les particularités des micro-économies rurales des petits Etats insulaires en développement, imposent des contraintes particulièrement sévères qui sont encore aggravées par les distances considérables qui les séparent des grands marchés – tant pour s'approvisionner ou qu'exporter. Dans ces Etats la promotion du développement rural doit rester un objective crucial c'est en effet en milieu rural où vivent la majorité de la population la plus pauvre. En plus de l'agriculture et de la pêche, le tourisme se profile comme un secteur productif important en milieu rural dans la plupart de ces Etats. En ce sens le potentiel de l'écotourisme, adapté aux contraintes et vulnérabilité de ces Etats, devrait être encore mieux exploité.
4. La Suisse est solidaire des petits Etats insulaires en développement dans leurs efforts pour réaliser un développement durable et respectueux de l'environnement. Petit pays elle aussi, elle ne peut cependant pas avoir des programmes de coopération bilatéraux avec la plupart d'entre eux. C'est pourquoi elle manifeste sa solidarité par ses contributions financières importantes aux organismes multilatéraux de coopération, comme les programmes des Nations Unies ou des institutions financières internationales. C'est au sein de leurs instances de gouvernance que nous continuerons donc à nous engager pour que les besoins spécifiques des petits Etats insulaires en développement reçoivent toute l'attention nécessaire.